

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL  
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le vendredi 9 décembre 2022 à 14 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 17 novembre 2022, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, à l'Hôtel du Département, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;  
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental  
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental  
Monsieur Claude FIAERT, représentant de Provence Alpes Agglomération. 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA  
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint Conseil départemental  
Monsieur Roland RUZAFKA, directeur adjoint Conseil départemental  
Monsieur Boris PAUL, professeur

**Absents excusés :**

Madame Martine THIEBLEMONT, représentante de Provence Alpes agglomération ;  
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD

## Délibération n° D-2022-19 (09/12)

### **OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emplois**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 des syndicats mixtes,

### **Exposé des motifs –**

Suite aux départs à la retraite de deux enseignants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et la mutation d'un enseignant, il est nécessaire de créer 3 postes au tableau des cadres d'emplois :

- un poste d'AEA principal de 1<sup>ère</sup> classe à 16 heures
- un poste d'AEA principal 1<sup>ère</sup> classe à 10 heures
- un poste de PEA hors classe à 5h45

Ces créations de poste prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** la modification du tableau des cadres d'emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 joint en annexe en créant trois postes tel qu'indiqué dans l'exposé des motifs ;

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait à Digne-les-Bains le 9 décembre 2022.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,  
Laurie SARDELLA.



**Tableau des cadres d'emplois présenté le 9 décembre 2022**

Nbre de Postes	Cadres d'emplois	D.HJP
1	Directeur général des services de 40000 à 80000 HAB	35h
1	Poste pourvu	35h
<b>CADRE D'EMPLOI DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>		
Professeur d'Enseignement Artistique Hors classe et Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale		
13	Postes pourvus	16h
1	Poste pourvu	5h45
1	Poste pourvu	8h
1	Poste pourvu	7h
16		
<b>CADRE D'EMPLOI D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>		
Assistant Enseignement Artistique, Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère et 2ème classe		
13	Postes pourvus	20h
3	Postes pourvus	18h
1	Poste pourvu	17h50
1	Poste pourvu	16h
1	Poste pourvu	15h
1	Poste pourvu	14 h
1	Poste pourvu	12h
1	Poste pourvu	12h
1	Poste pourvu	11h
1	Poste pourvu	10h
1	Poste pourvu	9h
1	Poste pourvu	8h
1	Poste pourvu	4h
1	Poste vacant	1h50
1	Poste pourvu	16h
1	Poste pourvu	10h
30		
<b>CADRE D'EMPLOI D'ATTACHE</b> - Attache, Attache Principal, Attache hors classe et Directeur territorial		
1	Poste pourvu	35h
<b>CADRE D'EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL</b>		
Rédacteur, Rédacteur Principal 1ère et 2ème classe		
24	Postes pourvus	35 h
<b>CADRE D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL</b>		
Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 1ère et 2ème classe		
3	Postes pourvus	35h
1	Poste pourvu	32h
1	Poste pourvu	32.31h
1	Poste pourvu	28h
6		
<b>CADRE D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</b>		
Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 1ère et 2ème classe		
1	Poste pourvu	28h
57		